

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de l'étude d'experts effectuée par *Quillian, Boychuk & Associates Limited*, au sujet d'une évaluation en gaz et en pétrole, étude entreprise pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, tel que mentionné dans la réponse à la question n° 584, à la page 20 du document.—(*Avis de motion portant production de documents n° 429—M. Howard (Skeena)*)

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de l'étude d'experts effectuée par *C. J. R. Wilde* au sujet de l'évaluation des dommages causés au bois par des émanations de soufre provenant des usines de l'INCO, étude entreprise pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, tel que mentionné dans la réponse à la question n° 584, à la page 19 du document.—(*Avis de motion portant production de documents n° 431—M. Howard (Skeena)*)

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de l'étude d'experts effectuée par *P. S. Ross & Partners* au sujet de la mise en valeur des ressources, étude entreprise pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, tel que mentionné dans la réponse à la question n° 584, à la page 19 du document.—(*Avis de motion portant production de documents n° 432—M. Howard (Skeena)*)

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les rapports, études ou autres documents relatifs à l'aménagement communautaire de la réserve indienne de Caughnawaga, actuellement en la possession du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et préparés pour ou par ledit ministère ou entrés en sa possession depuis le 1^{er} janvier 1965.—(*Avis de motion portant production de documents n° 443—M. Howard (Skeena)*)

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-144, Loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation, rapporté avec des amendements par le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Harding, appuyé par M. Rose, propose,—Que le Bill C-144, Loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation, soit modifié par l'adjonction de l'article 5A qui se lit comme suit:

«5A. Aucun cours d'eau intérieur ne sera détourné aux fins d'exportation de l'eau sans l'approbation du Parlement.»

Après débat, ladite motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. McCleave, appuyé par M. Aiken, propose,—Que le Bill C-144, Loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation, soit modifié en insérant un nouvel article 37 et

«Interprétation.

37. La présente loi ne doit pas s'interpréter comme autorisant à conclure un traité ou une convention portant sur l'exportation des ressources